



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 3 mars 2022

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Tél : 04.94.46.81.98

D.R.E.A.L. PACA
A l'attention du Service Connaissance Aménagement
Durable et Evaluation
Unité Evaluation Environnementale
6 rue Antoine ZATTARA
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 03

Objet : Saisine de l'autorité environnementale (Ae) dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement

Références: Dossier n° 22.016/13 sur la commune de LE LUC
Dossier qui va faire l'objet d'une enquête publique

Coordonnées : Gildas REYTER (04 94 46 80 26): gildas.reyter@var.gouv.fr
et ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

P.J. : 1 dossier papier et un dossier numérique (clé USB)

Lettre recommandée avec A.R. n° 1A 169 968 8694 8

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de consulter pour avis l'Autorité environnementale (Ae). Cette consultation porte sur le projet de **Mise en culture : vignes** sur la commune de **LE LUC**.

Le dossier comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception aux adresses mail suivantes :

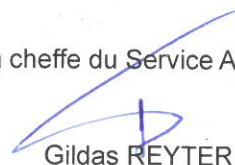
gildas.reyter@var.gouv.fr et ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'informations émises dans le délai sera mise en ligne sur votre site internet :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-projets-paca.aspx>.

Je vous transmets avec cette saisine un dossier papier et un dossier en version numérique (clé USB)

L'adjoint à la cheffe du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER